

8^E DIALOGUE DE HAUT NIVEAU

ANNÉE DES RÉFUGIÉS, DES RAPATRIÉS ET DES PERSONNES DÉPLACÉES

VERS DES SOLUTIONS DURABLES AUX DÉPLACEMENTS FORCÉS EN AFRIQUE

4 - 6 DÉCEMBRE 2019
KAMPALA, UGANDA



THE YEAR OF REFUGEES, RETURNEES
AND INTERNALLY DISPLACED PERSONS:
TOWARDS DURABLE SOLUTIONS TO
FORCED DISPLACEMENT IN AFRICA.

LIVRET DE PRORAMME



AGA
African Governance Architecture

Publication de l' Architecture de Gouvernance Africaine (AGA)

**Comission de l'Union Africaine
Département des Affaires Politiques
Roosevelt Street, W21, K19
PO Box 3243
Addis Ababa
Ethiopia**

**www.aga-Platform.org
[@AUC_DPA](https://twitter.com/AUC_DPA)
[@AGA_Platform](https://twitter.com/AGA_Platform)
www.au.int**

#NeverMyChoice #DGTrends

 [@Aga_Platform](https://twitter.com/Aga_Platform)  [@Dgtrends_](https://www.instagram.com/Dgtrends_)  [DGTrends](https://www.facebook.com/DGTrends)



BIENVENUE

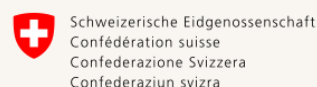
AU

8^E DIALOGUE DE HAUT NIVEAU

ANNÉE DES RÉFUGIÉS, DES RAPATRIÉS ET DES PERSONNES DÉPLACÉES

VERS DES SOLUTIONS DURABLES AUX DÉPLACEMENTS FORCÉS EN AFRIQUE

4 - 6 DÉCEMBRE 2019
KAMPALA, UGANDA



Contexte

L'Afrique abrite plus de 20,3 millions de victimes de déplacements forcés, dont 6,3 millions de réfugiés et 14 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (PDI)[1]. Le continent accueille également 484 000 demandeurs d'asile et quelque 712 000 apatrides. Les déplacements forcés ont continué de sévir en Afrique au fil des ans, en grande partie à cause de conflits intra-étatiques, y compris la violence intercommunautaire et ethnique, les persécutions et les catastrophes naturelles.

Selon le Rapport du Secrétaire général des Nations unies (ONU) sur l'assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés internes en Afrique (A/74/322) présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies en août 2019, la majorité des réfugiés sont issus du Sud Soudan (2,3 millions), Somalie (950 000), Soudan (725 000), République démocratique du Congo (720 000), République centrafricaine (591 000), Érythrée (507 000) et Burundi (344 000)[2].

Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) attribue le nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées aux conflits armés, à la violence généralisée et aux violations des droits de l'homme.[3]

Alerte 2019 : Rapport sur les conflits, les droits de l'homme et la consolidation de la paix indique qu'en 2018, l'Afrique comptait le plus grand nombre de conflits armés dans le monde, soit quatorze (14).[4]

Bien que les déplacements forcés constituent un défi mondial, les incertitudes politiques, les incidents de traite des êtres humains, le refoulement, les schémas migratoires mixtes, le recrutement forcé dans les réseaux terroristes et l'extrémisme violent, la sécurisation des camps de réfugiés/PDI, la violence sexuelle et sexiste, les intempéries, les inondations et la sécheresse, entre autres, continuent à aggraver les déplacements forcés en Afrique.

En Afrique, ils remontent à la période des luttes de libération. Afin de garantir l'adoption d'une approche commune pour faire face aux conséquences des déplacements forcés, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a adopté le 10 septembre 1969 la Convention régissant les aspects propres aux problèmes des

réfugiés en Afrique (Convention de l'OUA sur les réfugiés). La Convention est entrée en vigueur le 20 juin 1974, impulsée par le grand nombre d'Africains qui ont été contraints de fuir les conflits résultant de la lutte de libération, ainsi que du sort des réfugiés sur le continent. [5]

En 2009, quarante ans après l'adoption de la Convention de l'OUA sur les réfugiés, l'engagement des États membres de l'UA à s'attaquer aux déplacements forcés s'est une fois de plus manifesté par l'adoption de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala).

D'autres instruments ont été adoptés, notamment la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples adoptée en 1981, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant adoptée en 1990, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique adopté en 2003, la Déclaration solennelle de l'UA sur l'égalité des sexes en Afrique adoptée en 2004 et la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance adoptée en 2007.

Ces instruments prévoient un régime de protection des droits et des libertés fondamentales des personnes déplacées. Outre les instruments contraignants relatifs aux réfugiés et aux personnes déplacées, d'autres documents politiques importants ont été adoptés, tels que la Déclaration de Khartoum sur la crise des réfugiés en Afrique de 1990[6].

La déclaration appelle les États membres à prendre plusieurs engagements forts, dont certains consistent à promouvoir la démocratie et la gouvernance afin de mieux faire connaître les causes profondes de la crise des réfugiés, à renforcer les capacités des États membres en matière de gestion et de résolution des conflits, à créer et promouvoir des mécanismes pour absorber les nouveaux flux de demandeurs d'asile, à renforcer la coopération afin d'éviter de nouveaux flux de réfugiés et à intensifier les efforts relatifs au rapatriement volontaire des réfugiés et leur réhabilitation sur le plan matériel, financier et moral.

[1] <https://issafrika.org/iss-today/breaking-africas-cycle-of-forced-displacement>

[2] https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/A_74_322_E.pdf

[3] UNHCR 'Global Trends: Forced Displacements in 2018'

[4] Alerte 2019 : Rapport sur les conflits, les

droits de l'homme et la consolidation de la paix <https://reliefweb.int/report/world/alert-2019-report-conflicts-human-rights-and-peacebuilding>

[5] JO Okello 'The 1969 OAU Convention and the continuing challenge for the African Union' (2014) 48 Forced Migration Review at 70

[6] Organisation de l'unité africaine (Commission des Quinze sur les réfugiés), « Déclaration de Khartoum sur la crise des réfugiés en Afrique » (OUA Khartoum 22-24 septembre 1990) OAU Doc BR/COM/XV/5590.

La Déclaration de Khartoum sur la crise des réfugiés en Afrique a été suivie par la Déclaration de Grand Baie qui a noté le lien entre les violations des droits de l'homme en Afrique et les conflits entraînant l'exode des réfugiés et les déplacements internes de populations.[1] Un autre document politique important, la Déclaration de Kigali de 2003, appelait les États membres à « reconnaître le déplacement forcé comme une grave violation des droits fondamentaux à la paix, à la sécurité et à la dignité, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour résoudre ce problème ».[7]

L'engagement des États membres de l'UA à accroître l'aide aux réfugiés, aux déplacés internes et aux rapatriés s'est également manifesté par l'adoption de l'Agenda 2063, du plan directeur du développement continental et de la Position africaine commune (PAC) sur l'efficacité humanitaire. Adoptée lors des sessions ordinaires de 2016 du Conseil exécutif et de l'Assemblée tenues en janvier 2016 à Addis-Abeba (Éthiopie), la PAC sur l'efficacité humanitaire repose sur dix piliers, dont chacun est essentiel pour forger une approche humanitaire solide qui améliorera la situation des réfugiés et des déplacés internes. Parmi les principaux éléments de ces piliers figurent la responsabilité première de l'État, la recherche des causes profondes et des solutions durables aux crises humanitaires, la gouvernance, la protection des droits de l'homme et l'assistance aux populations touchées.

Outre les cadres normatifs et politiques, des mécanismes institutionnels ont été mis en place aux niveaux continental, régional et national pour faire face aux déplacements forcés et à leurs effets. Au niveau continental, le Sous-comité du Comité des Représentants permanents sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique guide les politiques de l'UA sur les réfugiés, les personnes déplacées et les rapatriés.

Le Sous-Comité est également chargé d'aider les organes de l'UA à traiter les questions de déplacement, à évaluer la situation des personnes déplacées et à formuler des recommandations politiques. En outre, le Département des affaires politiques (DAP) de la Commission de l'Union africaine (CUA) dispose d'une Division des affaires humanitaires, des réfugiés et des déplacés internes (HARDP).

La Division s'efforce de donner une orientation continentale à la recherche de solutions durables aux crises humanitaires et de prendre des mesures pour atténuer le sort des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées, notamment pour répondre à leurs besoins immédiats de protection et d'assistance. En outre, la Division joue un rôle essentiel dans la coordination des travaux de l'UA sur le Fonds spécial d'assistance d'urgence pour la sécheresse et la famine en Afrique (SEAF) et l'Agence humanitaire africaine.

Afin d'examiner plus en détail un certain nombre d'enjeux liés aux déplacements forcés, les mécanismes régionaux et les CER, notamment la Conférence internationale de la région des Grands Lacs (CIRGL), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ont adopté et établi des cadres normatifs et institutionnels pour la protection et l'assistance des personnes déplacées, notamment des réfugiés, des déplacés internes et les rapatriés. Au niveau national, des mécanismes normatifs, politiques et de coordination ont été adoptés et mis en place dans

plusieurs États membres de l'UA pour mieux protéger les personnes déplacées et leur fournir l'assistance nécessaire. Plusieurs pays africains se sont également lancés dans la mise à l'essai du Cadre d'intervention global pour les réfugiés (CRRF) qui, au niveau national, encourage les réformes politiques et la mise en œuvre de programmes novateurs.

C'est le cas de pays comme l'Ouganda, le plus grand pays d'accueil de réfugiés en Afrique, qui continue d'entreprendre des programmes permettant aux réfugiés de participer à l'économie locale en leur donnant des parcelles de terre et en les intégrant dans les communautés hôtes. Ces approches et pratiques nationales jouent un rôle déterminant dans l'élaboration du Pacte mondial pour les réfugiés.

Malgré des efforts louables visant à gérer les déplacements forcés en Afrique, les personnes déplacées continuent d'être victimes d'abus, d'exploitation et de violations. Un grand nombre de personnes déplacées ont encore besoin d'une aide humanitaire et se trouvent dans des situations prolongées où les solutions sont devenues illusoires. Bien que de plus en plus de personnes déplacées soient accueillies dans des communautés et se trouvent dans un environnement organisé, la situation particulière des femmes et des enfants reste désastreuse et l'accès aux services essentiels considérablement limité.

Conscients de ces défis et de la nécessité de reconnaître les liens entre le déplacement, la paix et la sécurité et sa dimension développement, les chefs d'État et de gouvernement de l'UA ont adopté, lors de leur 31e session ordinaire tenue à Nouakchott, Mauritanie en juillet 2018, une décision déclarant l'année 2019 « Année des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées à l'intérieur de leur pays : vers des solutions durables aux déplacements forcés en Afrique ». Cette année coïncide avec le 50e anniversaire de la Convention de l'OUA sur les réfugiés et le 10e anniversaire de la Convention de Kampala. Le Champion du thème de l'année 2019 est S.E. Theodoro Obiang Nguema Nguema Mbasogo, Président de la République de Guinée équatoriale.

[7] Organisation de l'unité africaine, Déclaration et Plan d'action de « Grand Baie (Maurice) » (OUA Grand Baie 12-16 avril 1999) CONF/HRA/Dec 1.

[8] Organisation de l'unité africaine, « Déclaration de Kigali de la première Conférence ministérielle de l'UA sur les droits de l'homme en Afrique » (OUA Kigali 8 mai 2003) MIN/CONF/HRA/Ded1 (I) para 11.

JUSTIFICATION

Alors que l'Afrique continue de faire face aux défis du déplacement forcé, le sort des réfugiés, des déplacés internes et des rapatriés ne peut plus être ignoré. L'interdépendance des pays africains signifie que les conflits et les facteurs de déplacement sont rarement confinés à un seul pays. Bien que la plupart des facteurs d'incitation au déplacement forcé dans les États membres de l'UA proviennent de l'intérieur des États membres, s'ils sont mal traités, le déplacement d'un pays à l'autre conduit souvent à l'instabilité, tandis que la fermeture des frontières peut rendre les réfugiés encore plus vulnérables. Dans ce contexte, la prise en compte de ces facteurs doit être une charge partagée entre les États membres de l'UA en collaboration avec la communauté internationale.

En dehors du continent, les gouvernements se concentrent sur la limitation des flux, ce qui a créé des pressions croissantes pour faire en sorte que les réfugiés restent sur le continent. En conséquence, l'ampleur des crises sur le continent et leur caractère prolongé exigent des approches novatrices et solides pour s'attaquer aux causes profondes et mettre en œuvre des approches qui appuient des solutions durables. En s'appuyant sur des cadres juridiques et institutionnels solides, des actions politiques et des programmes efficaces et pratiques doivent être conçus et mis en œuvre.

Bien qu'ils soient eux-mêmes confrontés à de graves défis, de nombreux États membres de l'UA ont maintenu leurs frontières ouvertes à ceux qui ont besoin d'une protection internationale. Par exemple, l'Ouganda fournit protection et assistance à 1,17 million de réfugiés, suivi du Soudan avec 1,08 million de réfugiés, tandis que l'Éthiopie compte 655 000 réfugiés et demandeurs d'asile.[1] Si quelque 583 600 personnes déplacées et 341 000 réfugiés ont pu rentrer chez eux en 2018, l'identification d'autres solutions demeure un défi, avec moins de places de réinstallation et des possibilités limitées d'intégration locale par naturalisation.

Plusieurs États membres de l'UA continuent de rechercher des solutions globales, avec de nouvelles initiatives et des changements de politiques dans le contexte des cadres normatifs et politiques internationaux, continentaux, régionaux et nationaux. Les États membres qui accueillent des populations de réfugiés, ainsi que ceux qui réinstallent et réintègrent les personnes qui retournent dans leur pays ont de plus en plus accès aux ressources de développement. Ceci a permis de mettre l'accent sur l'inclusion socioéconomique qui profite à la fois aux réfugiés et aux communautés hôtes, favorisant l'inclusion des réfugiés dans l'éducation nationale, les soins médicaux et autres services.

Malgré ces efforts, il convient de noter que les questions de gouvernance et de démocratie ne peuvent être dissociées des statistiques alarmantes actuelles sur les réfugiés, les déplacés internes et les rapatriés sur le continent. Il ne fait aucun doute qu'une solution durable majeure pour enrayer les déplacements forcés en Afrique est inscrite dans les principes fondamentaux de l'UA, notamment le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme, de l'état de droit et de la bonne gouvernance.

En outre, ces conditions qui prévalent en Afrique, caractérisées par la bonne volonté des États à l'égard des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, constituent un retour à la période des années 1960 aux années 1980, qualifiée « âge d'or » de l'asile en Afrique.[2] Au cours de cette période, un grand nombre de réfugiés ont été autorisés par les gouvernements à entrer et à rester sur leur territoire et ont bénéficié de droits juridiques, sociaux et économiques considérables. Pour imiter cet âge d'or du XXI^e siècle, il faudra que les États et les acteurs non étatiques déploient des efforts concertés et soutenus.

Le Dialogue de haut niveau de 2019 de l'architecture de gouvernance africaine sur la démocratie, les droits de l'homme et la gouvernance : Tendances, défis et perspectives a été consacré au thème de l'Année. Ce dialogue offre une occasion d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des cadres normatifs et politiques de l'UA sur le déplacement forcé et de permettre aux États membres, entre autres parties prenantes, de réaffirmer leur engagement à mettre en œuvre des solutions durables et de renforcer leur contribution à la protection et à l'assistance aux réfugiés, déplacés internes et rapatriés en Afrique.

[9] Rapport du Secrétaire général des Nations Unies (ONU) sur l'assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés internes en Afrique (A/74/322) présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies en août 2019

[10] J. Crisp 'Forced displacement in Africa: dimensions, difficulties, and policy directions' (2010) 29UNHCR Refugee Survey Quarterly at 3

À PROPOS DU DHN DE 2019

Le DHN de 2019 sera le huitième Dialogue organisé par la Plate-forme africaine de gouvernance sous les auspices de l'Architecture de gouvernance africaine (AGA) depuis sa création. Le Dialogue constituera une plate-forme de réflexion sur le thème de l'UA 2019, « Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays : pour des solutions durables aux déplacements forcés en Afrique ».

Les discussions du Dialogue mettront l'accent sur les cadres normatifs, politiques et institutionnels internationaux, continentaux, régionaux et nationaux pour le déplacement forcé. Une attention particulière sera accordée à la Convention de l'OUA sur les réfugiés et à la Convention de Kampala, ainsi qu'à la PAC sur l'efficacité humanitaire, certains des cadres continentaux clés pour la protection et l'assistance des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés.

Alors que l'Afrique célèbre les 50e et 10e anniversaires de l'adoption de la Convention de l'OUA sur les réfugiés et de la Convention de Kampala respectivement, le DHN 2019 offre une plate-forme cruciale et opportune pour discuter des progrès, des lacunes et des solutions durables au déplacement forcé en Afrique. Le Dialogue facilitera des délibérations franches, ouvertes et inclusives par les acteurs étatiques et non étatiques, y compris les décideurs, le secteur privé, les universitaires et les praticiens, afin d'examiner les impératifs politiques et pratiques pour s'attaquer aux causes structurelles profondes du déplacement en Afrique.

En outre, le Dialogue devrait examiner le lien entre le déplacement et le développement et la nécessité d'une plus grande collaboration et d'un appui cohérent de toutes les parties prenantes à la protection et à l'assistance des réfugiés, des déplacés internes et des rapatriés, tout en élaborant des stratégies de prévention des conflits et de résilience aux catastrophes naturelles, conformément à Agenda 2063 et aux Objectifs du développement durable — Agenda 2030.

Le DHN de 2019 se tiendrait à **Kampala, en Ouganda**, du **4 au 6 décembre 2019**. Le Dialogue sera précédé d'un septième Colloque humanitaire qui aura lieu à **Nairobi (Kenya)** du **18 au 20 novembre 2019** sur le thème « La dimension genre dans la mise en œuvre de solutions durables aux déplacements forcés en Afrique ».

En outre, le Dialogue sera précédé d'une **Consultation continentale de la jeunesse** qui se tiendra à **Kampala (Ouganda)** du **2 au 3 décembre 2019** sur le thème « Les jeunes et les déplacements forcés en Afrique - Tendances, défis et perspectives vers des solutions durables » et d'une Réunion consultative continentale sur la ratification, la domestication et l'application de la Convention de Kampala qui se tiendra à Kampala, Ouganda, du 2 au 3 décembre 2019.

Les résultats de ces mesures de prévention devraient servir de base aux résolutions finales sur les résultats du DHN de 2019 qui feront partie du rapport du champion du thème de l'année aux chefs d'État et de gouvernement de l'UA lors du Sommet de février 2020 qui se tiendra à Addis Abeba, Éthiopie.

DOMAINES THÉMATIQUES DU DHN DE 2019

LE DIALOGUE S'ARTICULERA AUTOUR DES SIX (6) DOMAINES THÉMATIQUES SUIVANTS :

I. DÉPLACEMENTS FORCÉS EN AFRIQUE : DIMENSIONS, CAUSES ET ORIENTATIONS POLITIQUES

Le thème facilitera la réflexion sur l'évolution de la portée et de la dynamique du problème des déplacements humains en Afrique, en s'appuyant sur les causes structurelles et les tendances actuelles des déplacements. Il facilitera l'examen des défis politiques et structurels contemporains auxquels l'Afrique est confrontée en ce qui concerne le principe et la pratique, en mettant l'accent sur les nouveaux moteurs du déplacement, l'insécurité dans les zones peuplées de réfugiés, les réfugiés en situation prolongée, le retour et la réintégration des personnes déplacées et la protection des personnes déplacées.

Le thème sera également l'occasion pour les participants de discuter des conséquences du déplacement forcé sur les individus, les communautés et les pays. Des discussions spécifiques auront lieu sur la vulnérabilité et l'intersectionnalité dans les déplacements, en abordant les facteurs de vulnérabilité supplémentaires dans les populations déplacées de force, avec un accent particulier sur les personnes vivant avec un handicap, les jeunes et les femmes. Des conclusions et des recommandations seront formulées sur la manière dont les réponses normatives, politiques et institutionnelles peuvent s'appuyer sur des approches multidisciplinaires, soulignant la nécessité de stratégies institutionnalisées et coordonnées pour s'attaquer aux causes structurelles du déplacement forcé en Afrique.

II. MISE EN ŒUVRE DE SOLUTIONS DURABLES AUX DÉPLACEMENTS FORCÉS EN AFRIQUE : DÉFIS ET PERSPECTIVES

Le thème facilitera les discussions sur les solutions durables existantes aux déplacements forcés en Afrique, et à la définition des meilleures pratiques en matière de retour, d'installation ou d'intégration locale. Des discussions auront également lieu sur les défis qui entravent la mise en œuvre effective de solutions durables, qui conduisent souvent à des déplacements prolongés en Afrique. À cet égard, une attention particulière sera accordée au partage par les États membres de l'UA de leçons et de pratiques comparables entre les autres parties prenantes en vue de la mise en œuvre effective de solutions durables.

En outre, le rôle des acteurs nationaux, régionaux, continentaux et internationaux sera examiné en vue de renforcer l'élaboration de stratégies communes pour des solutions durables. Une attention particulière sera accordée aux exigences socio-économiques, à la reconstruction et au développement post-conflit ainsi qu'à la mise en place et au renforcement des institutions politiques.

III. PROTÉGER LES DROITS DES RÉFUGIÉS, DES PERSONNES DÉPLACÉES ET DES RAPATRIÉS

Dans le cadre de ce thème, des réflexions critiques seront menées sur l'efficacité des régimes de protection et de promotion des droits de l'homme pour les personnes déplacées. Une attention particulière sera accordée à l'état de la signature, de la ratification, de l'incorporation et de la mise en œuvre de la Convention de l'OUA relative au statut des réfugiés et de la Convention de Kampala afin de recueillir les bonnes pratiques en matière de protection, promotion et respect des droits humains des personnes déplacées.

À cet égard, une attention particulière sera accordée aux obligations des gouvernements, des pays et communautés hôtes, ainsi que de la communauté internationale. D'autres réflexions porteront sur les mécanismes en place pour comprendre et traiter les questions relatives aux droits des personnes déplacées d'une manière qui garantisse le plein exercice de leurs droits et libertés fondamentaux, en utilisant l'approche fondée sur les droits de l'homme.

L'accent sera mis sur des droits tels que le droit de demander l'asile et d'en bénéficier, le droit à la vie et à l'intégrité physique, le droit à la liberté de circulation, le droit de ne pas être détenu de façon arbitraire, et les droits économiques, sociaux et culturels.

IV. RÉPONDRE AUX BESOINS DE JUSTICE DES PERSONNES DÉPLACÉES

Ce thème mettra en lumière la place des personnes déplacées dans le système judiciaire, y compris les systèmes de justice internationale et de justice de transition. Les discussions comprendront des réflexions sur la pertinence de la politique de justice transitionnelle de l'UA (PJT), une ligne directrice continentale pour les États membres de l'UA pour développer leurs propres politiques, stratégies et programmes globaux spécifiques au contexte en vue d'une transformation démocratique et socio-économique, et d'une paix durable, de justice, de réconciliation, de cohésion sociale et de guérison. Des débats seront également consacrés à la question du paysage de la justice en Afrique, y compris un examen critique des enseignements tirés des tribunaux établis et des pratiques des mécanismes de justice spéciaux et hybrides, avec des études de cas sur le Rwanda, l'Ouganda et le Sud-Soudan

V. POLITIQUE DE GESTION DES RETOURS : ÉQUILIBRER LES RETOURS ET AUTRES SOLUTIONS DURABLES

Ce thème sera crucial pour discuter des impératifs des retours. Des études de cas du Burundi, du Rwanda, de la République démocratique du Congo et du Libéria seront mises à profit pour illustrer les retours dans la pratique. Les discussions porteront sur les difficultés rencontrées par les rapatriés, le rôle des gouvernements dans la facilitation des transitions, retours et réintégration, ainsi que la gestion de la dynamique de la communauté d'accueil afin d'éviter d'éventuels déplacements internes. Des débats seront menés sur le rapatriement volontaire et la promotion d'un environnement favorable à la protection des rapatriés, y compris les mécanismes de prévention et de traitement des cas d'apatridie pour les réfugiés, les PDI et les rapatriés.

VI. LE PARTAGE DES CHARGES ET LE RÔLE DES ACTEURS INTERNATIONAUX

Ce thème facilitera les conversations sur la renaissance de l'esprit panafricain au cœur des valeurs africaines communes. Des réflexions seront menées sur les valeurs qui nous lient en tant qu'Africains et sur la manière dont elles peuvent être exprimées pour garantir que les réfugiés, les personnes déplacées et les rapatriés bénéficient de l'assistance et de la protection nécessaires.

D'autres discussions auront lieu sur les solutions africaines aux problèmes africains, offrant une plate-forme aux États membres de l'UA pour renouveler leurs engagements et prendre des engagements en faveur du SEAF et de l'opérationnalisation de l'Agence humanitaire africaine. Ce thème permettra de mieux mettre en perspective le rôle de la communauté internationale dans la fourniture d'une assistance et d'une protection aux réfugiés, aux déplacés internes et aux rapatriés.

BUT ET OBJECTIFS

L'objectif général du DHN de 2019 est de fournir une plate-forme aux États membres de l'UA et aux parties prenantes pour discuter des défis et des perspectives dans la mise en œuvre de solutions durables au déplacement forcé en Afrique, avec un accent particulier sur les questions des réfugiés, des déplacés internes et des rapatriés et la nécessité de leur protection et de leur soutien.

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU DHN DE 2019 SONT LES SUIVANTS :

- a)** Faire mieux connaître la question des déplacements forcés en Afrique, en particulier les déplacements internes prolongés, qui constituent un obstacle potentiel aux efforts de démocratisation, de développement et de stabilité de l'Afrique ;
- b)** Faciliter l'échange d'expériences entre les États membres de l'UA et les parties prenantes sur les solutions durables au déplacement forcé dans le contexte de la Convention de l'OUA sur les réfugiés et la Convention de Kampala ;
- c)** Discuter de la responsabilité partagée et du rôle de l'ONU, des partenaires humanitaires et du développement ainsi que des acteurs non étatiques, y compris le secteur privé, dans l'appui aux États membres de l'UA en vue du respect de leurs obligations internationales, continentales, régionales et nationales d'assistance et de protection des réfugiés, déplacés internes et rapatriés ;
- d)** Offrir aux populations déplacées une plate-forme leur permettant de mettre en évidence leurs succès et leurs difficultés pour répondre aux besoins spécifiques d'assistance et de protection des réfugiés, des déplacés internes et des rapatriés, en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes et les enfants ; et
- e)** Faciliter la formulation de recommandations politiques et de propositions pratiques pour la promotion du bien-être des réfugiés, des déplacés internes et des rapatriés en Afrique.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU DHN DE 2019 SONT LES SUIVANTS :

- a)** Accroître la sensibilisation aux solutions aux déplacements forcés de personnes en Afrique ;
- b)** Présenter des expériences et des leçons comparables sur la solidarité africaine face aux déplacements forcés sur le continent ;
- c)** Faire entendre la voix des réfugiés, des déplacés internes et des rapatriés ; et
- d)** Formuler des recommandations concrètes et orientées vers l'action d'un soutien cohérent de l'UA sur la base des discussions.

RÉSULTATS ATTENDUS

LES RÉSULTATS ATTENDUS SONT LES SUIVANTS :

- Des notes d'orientation portant sur chacun des domaines d'intervention thématiques du Dialogue ;
- Un (1) document de travail sur le thème de l'année ;
- Compte rendu qui sera largement diffusé de façon créative par le biais des médias traditionnels et nouveaux ;
- Un (1) court documentaire sur le thème de l'année, présentant les délibérations du DHN et ses pré-événements ;
- Communiqués de presse ;
- Des entrevues avec les médias et des clips d'actualité sur les médias sociaux ; et
- Un (1) numéro spécial du Bulletin d'information sur la gouvernance en Afrique sur le DHN

APPROCHE

LE DHN DE 2019 SE DÉROULERA SELON UNE COMBINAISON DE MÉTHODES, NOTAMMENT :

- Collecte, compilation et analyse des données (Études)
- Élaboration de documents de recherche et de produits du savoir
- Consultations et dialogue (un forum principal et des pré-événements)
- Stratégie de communication et de diffusion des résultats du Dialogue, y compris les publications
- Influence politique et plaidoyer

Plus précisément, les discussions dans le cadre du Dialogue seront menées au moyen de plusieurs stratégies interactives, y compris des discussions en groupe animées à la télévision, des conversations avec des personnalités de premier plan, des interactions avec le marché et des forums pléniers. Les discussions en groupe seront conçues de manière à assurer un échange intergénérationnel ainsi qu'un mélange de politiques et de points de vue des praticiens au cours des conversations. Le DHN de 2019 comprendra des articles d'opinion dans les médias, des interviews, un solide engagement dans les médias sociaux, un documentaire vidéo et d'autres moyens novateurs pour stimuler le débat avant et pendant le Dialogue, engager le public virtuel dans les délibérations et diffuser les résultats du Dialogue.

DOCUMENTATION

TOUS LES DOCUMENTS ET LES MISES À JOUR SUR LE DHN DE 2019 SERONT DISPONIBLES SUR :

- a) **Sites Web** — www.aga-platform.org et www.au.int
- b) **Twitter** — @AGA_Platform et AUC_DPA et @AfricanUnion
- c) **Twitter Hashtags** - #DGTrends et #Nevermychoice

PARTICIPATION

Les participants au DHN de 2019 seront sélectionnés en fonction de leur pertinence et de leur expertise par rapport au thème et aux sous-thèmes du Dialogue, à la représentation régionale et au genre. Plus précisément, les participants seront les suivants :

- Chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'UA ;
- Anciens chefs d'État et de gouvernement ;
- Organes, institutions et CER de l'UA ;
- Réfugiés, déplacés internes et rapatriés ;
- Les organisations de la société civile (OSC), y compris les réseaux et organisations de jeunes et de femmes ;
- Institutions nationales et d'État, y compris les institutions nationales des droits de l'homme et les institutions judiciaires ;
- Les partenaires au développement, les agences internationales, y compris les agences des Nations Unies et les organisations multilatérales telles que la BAD et la Banque mondiale ;
- Secteur privé, organisations philanthropiques et particuliers ;
- Organisations confessionnelles ;
- Autorités traditionnelles africaines ;
- Les médias, les institutions universitaires et de recherche ainsi que les groupes de réflexion

PARTENARIAT

Le huitième Dialogue annuel de haut niveau sur la démocratie, les droits de l'homme et la gouvernance est une initiative phare de la Plate-forme de gouvernance africaine pour favoriser le dialogue. Elle sera convoquée conjointement par le Département des affaires politiques de la CUA par l'intermédiaire du Secrétariat AGA, du HARDP et du Gouvernement de la République de l'Ouganda. D'autres organisations partenaires apporteront un soutien technique et financier au dialogue.

LANGUES DE TRAVAIL

La réunion se déroulera en anglais, arabe, français, portugais et anglais.

COORDONNÉES

Khabele Matlosa

Directeur des affaires politiques,
Commission de l'Union africaine
Addis-Abeba, Éthiopie
Courriel : matlosaK@africa-union.org
Tél : +251-11-551-7700 (poste 2610)
+251-11-518-2610 (DL)
+251-911-23 — 05083 (M)

L'ambassadeur Salah Hammad

Ag. Chef, Secrétariat de l'AGA
Commission de l'Union africaine
Addis-Abeba, Éthiopie
Courriel : HammadS@africa-union.org
Tel : + 251-11-518-2625 (DL)
+251-91-305-7711 (M)

Mme Rita Amukhobu

Spécialiste hors classe des questions
politiques et
humanitaires
Commission de l'Union africaine
Addis-Abeba, Éthiopie
Courriel : AmukhobuR@africa-union.org
+ 251 911 645 915 (M)

AGENDA

PREMIÈRE JOURNÉE : MERCREDI 4 DÉCEMBRE 2019

SÉANCE D'OUVERTURE

9:00 - 9:30

Arrivée des délégués et des invités
Arrivée des VIP
Arrivée des VVIPs

9:30 - 9:40

Hymnes de l'UA et de la République de l'Ouganda

9:40 - 10:30

Modérateur : Allocution de l'Amb. Arthur Kafeero, Directeur des Affaires Politiques Régional et Internationales, Ministère des Affaires Étrangères de l'Ouganda

Discours

Chanda Cosmos - Représentant du HCR auprès de l'AUECA

Représentant du champion de l'UA pour le thème de l'année - Directeur général Ambassadeur de la Guinée Equatoriale en Éthiopie

S.E. Minata Samate Cessouma - Commissaire aux affaires politiques

Ouverture officielle

Honorable Ecweru Musa Francis - Ministre d'État, Cabinet du Premier ministre (secours et préparation aux catastrophes)

10:15 - 10:30

SPOKEN WORD: MARYAM BUKAR HASSAN – ARTISTE, SPOKEN WORD

10:30 - 11:00

PAUSE THÉ/CAFÉ ET PHOTOS DE GROUPE - VVIP, VIP et délégués

11:00 - 12:45

PREMIÈRE SESSION - panel de haut niveau : - Aborder les causes profondes des déplacements forcés en Afrique : Notre responsabilité partagée

Modérateur : Charles Mwanguhya Mpagi - Journaliste/analyste

Panélistes :

Honorable Ecweru Musa Francis - Ministre d'État, Cabinet du Premier ministre (secours et préparation aux catastrophes)

S.E. Minata Samate Cessouma - Commissaire aux affaires politiques

Aya Chebbi - Envoyée spéciale de la jeunesse

Chanda Cosmos - Représentant du HCR auprès de l'AUECA

Discussion plénière

12:45- 13:00

AFRICA TALKS — M. TEK NHIAL —REPRESENTANT DES DÉPLACÉS INTERNES

13:00- 14:00

DÉJEUNER

14:00 - 15:30

DEUXIÈME SESSION : Les dimensions changeantes des déplacements forcés en Afrique: Défis et perspectives

Modérateur : - **S.E Amuge Otengo Rebecca** – Ambassador of Uganda to Ethiopia and Permanent Mission to AU & UNECA/Chair PRC Sub-Committee on Refugees, Returnees and IDPs

Intervenants :

Mme Rita Amukhobu – Agente humanitaire principale, HARDP/DAP

Chaloka Beyani – Rapporteur Spécial des Nations unies sur les Droits de l'homme et des déplacés internes

Discussion plénière

15:30 – 15:45	AFRICA TALKS: Ojok Okello - Un réfugié de la mode pour les réfugiés urbains
15:45 – 16:45	TROISIÈME SESSION: L'impact des déplacements forcés sur les femmes et les filles
	Modérateur : Golda Keng – Chef du projet, Dialogue sur la Paix et la Sécurité, ISS Intervenants: Marie Louise Baricako - Présidente, Femmes et filles pour la paix et la sécurité MFFPS Dismus Nkunda – Fondateur, Atrocities Watch Maia Juliet Kevin – Représentante des réfugiés Discussion plénière
16:45 – 17:00	AFRICA TALKS: Noella Kabale – Refugee
17:00	PAUSE THÉ/CAFÉ ET FIN DE LA PREMIÈRE JOURNÉE
DEUXIÈME JOURNÉE : JEUDI - 5 DÉCEMBRE 2019	
9:00 -10:30	QUATRIÈME SESSION : Protéger les droits des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes
	Modérateur : Amb. Salah Hammad – Responsable par interim du Secrétariat de l'Architecture de Gouvernance Africaine AGA Panélistes : Sufiya Bray – Responsable du plaidoyer, Centre d'étude sur la violence et la réconciliation (CSV) Sue Mbaya - Directrice du bureau Crisis Action au sein de l'Union africaine Zannah Bukar Mustapha – Avocat, négociateur et éducateur Discussion plénière
10:30 – 11:00	PAUSE THÉ/CAFÉ
11:00– 11:15	SPOKEN WORD: Maryam Bukar Hassan - Spoken Word Artiste
11:15 – 13:00	CINQUIÈME SESSION : Politique de gestion des retours : Équilibre des rendements et autres solutions durables

Moderator: Petrider Paul – Défenseur des droits des filles & membre du conseil consultative de la Jeunesse de l'UA

Panélistes :

Amr El-Sherbini - Adjoint au ministre des Affaires étrangères sur les migrations, les réfugiés et la lutte contre la traite des personnes

Oluwaseun Ayodeji Osowobi - Directeur exécutif, Stand to End Rape Initiative (STER)

Noella Kabale - Réfugiée

Kuewor RYA Gemegah - Consultant en intégration des réfugiés, Organisation pour l'intégration des Réfugiés

Discussion plénière

13:00 – 14:00

DÉJEUNER

14:00- 14:15

AFRICA TALKS : Sedrick Murhula - Fondateur, Jeunes réfugiés africains pour le développement intégral (YARID)

14:10 – 16:00

SIXIÈME SESSION : Partage du fardeau : Construire des partenariats stratégiques pour des solutions durables aux déplacements forcés en Afrique

Modérateur : Mr. Olabisi Dare – Chef de la Division de l'aide humanitaire et des personnes déplacées, DAP/CUA

Panélistes :

Patricia Danzi – Directrice régional pour l'Afrique, ICRC

Johnston Oketch – Officier de liaison avec l'UA, UNOCHA

Amb. Salvator Matata – Officier de liaison de la COMESA avec l'UA

Brian Kagoro – Directeur des programmes pour l'office Régionale africaine, Open Society Foundations

Discussion en plénière

15:00- 16:15

AFRICA TALKS : NOAH BAALESSANVU - CRYPTOSAVANA

16:15- 16:35

ART PERFORMANCE – PAUL EKE

16:35

PAUSE THÉ/CAFÉ ET FIN DE LA JOURNÉE 2

VENDREDI - 6 DÉCEMBRE 2019

PROGRAMME SPÉCIAL : COMMÉMORATION DU 10E ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION DE KAMPALA ET CÉRÉMONIE OFFICIELLE DE CLÔTURE DU 8E DIALOGUE DE HAUT NIVEAU

Sous le haut parrainage du Dr Ruhakana Rugunda - S.E. le Premier ministre de la République de l'Ouganda